



Restitution des manuels scolaires juin 2023

publié le 16/06/2023

Madame, Monsieur,
veuillez trouver ci-joint le tableau d'organisation de la restitution des manuels scolaires.

A toutes fins utiles,
je rappelle que les manuels scolaires devront être restitués **SANS COUVERTURE** et sans détérioration.

Le cas échéant, la perte de l'ouvrage et la dégradation des manuels scolaires font l'objet d'une facturation forfaitaire suivant le tarif voté par le conseil d'administration.

Mme Mérinis,
professeur documentaliste

Document joint

 [restitution_manuels_2023](#) (PDF de 838 ko)



**Académie
de Poitiers**

**Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.
Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.**